



Admission exceptionnelle au séjour

Par Samousdc

Bonjour,

Je suis actuellement sans papier, et j'ai un dossier complet avec 8 fiches de paie à temps plein. Je souhaite déposer pour une admission exceptionnelle au séjour 5 ans de présences, ma question est la suivante:

Mon employeur ne veut pas me fournir le kbis et le cerfa pour régulariser ma situation, est-ce que je peux commencer la procédure avec un autre employeur ou il faut absolument l'ancienneté chez le même employeur s'ils vous plaît ?

Ps: je suis dans la restauration.

Merci d'avance.